

**CADRE SUPERIEUR PARAMEDICAL DE SANTE A LA DIRECTION DES SOINS  
Chargé de la gestion des parcours professionnels paramédicaux, du suivi des  
affectations soignantes et de l'étude des charges d'activité**

**Elaborée par :** N. ALVY

**Date de Création :** juin 2021

**Validée par :** N. ALVY, CGS  
M. LABAT, directeur responsable pôle DRH

**Date de révision :**

**IDENTIFICATION DU POSTE**

**Site :** Centre Hospitalier Périgueux

**Pôle :** POLE DRH

**Service :** Direction des soins infirmiers, rééducations et médico-technique-

**Poste :** 100 % - horaires de jour- participe aux astreintes et gardes des cadres les S-D et jours fériés. Peut réaliser du temps de nuit selon ses activités.

**Identification unité :** Direction des soins

**REPertoire DES METIERS DE LA FONCTION  
PUBLIQUE HOSPITALIERE (RMFPH)**

**Famille :** SOINS

**Sous-famille :** Management des organisations des soins

**Libellé métier :** Cadre soignant

**Code métier :** 05 U10

**POSITIONNEMENT DU POSTE :**

La Direction des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (DSIRMT) est située au rez de jardin du bâtiment administratif principal.

La Direction des soins assure la coordination générale des activités de soins des quatre établissements de la Direction commune.

La Coordinatrice générale des soins est assistée dans ses missions, des cadres supérieurs de pôle, du cadre supérieur de la direction des soins et de l'ensemble des cadres de santé de proximité. Elle propose des missions transversales aux cadres de proximité, au sein de la DSIRMT.

Deux secrétaires de direction sont chargées de l'accueil et de missions de suivi des projets et de gestion des compétences et affectations des soignants paramédicaux au CHP.

Le cadre supérieur chargé de missions à la DSIRMT occupe un poste à 100 %.

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE :**

- **Directeur**
- **Coordonnatrice générale des activités de soins**

En l'absence de la CGS, le cadre supérieur chargé de missions à la DSIRMT assure la continuité de la coordination des soins. Il (elle) peut intervenir par délégation dans les

instances, groupes de travail, cellules de crise pour représenter la CGS. Il peut alors prendre des décisions d'organisation des soins, d'ajustement des effectifs, d'affectations transitoires des soignants paramédicaux selon le contexte (crise sanitaire), en concertation avec le Directeur ou son représentant, la Présidente de la CME ou son représentant, et en partenariat avec les cadres de pôle.

### **LIAISONS FONCTIONNELLES :**

- Cadres supérieurs de pôle et cadres supérieurs des trois autres établissements ; cadres administratifs de la DRH ; cadre supérieur de la cellule de gestion des lits.
- Présidente de la CME ou son représentant
- Directions fonctionnelles
- Chefs de pôle, chefs d'unités.
- Cadres de santé paramédicaux de proximité,
- Médecin et psychologue du travail
- Infirmiers de pratiques avancées.
- Equipes paramédicales
- Cellule gestion des lits, services techniques et logistiques, représentants des usagers
- IFSI, IFAS

### **MISSIONS ET ACTIVITES**

#### **MISSIONS GENERALES :**

**Les missions peuvent évoluer selon l'actualité institutionnelle (GHT - Direction commune) et les contextes (crise sanitaire- année de certification). Elles sont toujours en lien avec les finalités du projet médico soignant et plus particulièrement des objectifs du projet de soins.**

Le cadre supérieur de santé de la direction des soins assiste le coordonnateur des activités de soins dans la gestion et l'évaluation des activités, l'accompagnement des évolutions organisationnelles qui relèvent de l'activité des soins, la gestion des compétences. Il travaille en lien avec les cadres de pôle, les responsables médicaux de pôles et la DRH.

Dans le cadre de l'information des soignants, il est un interlocuteur privilégié de tous les professionnels du soin au sein de l'établissement en ce qui concerne les postes de soins, les compétences et le développement personnel continu qui s'y rapporte.

Il assure les liens avec les instituts de formation et les universités dans le cadre de la politique

de stage et les formations promotionnelles (pratique avancée).

Il assure le suivi et la gestion des ressources humaines du personnel placé sous l'autorité de la DSIRMT, toujours en lien avec les cadres de pôle ou en suppléance de ces derniers selon les contextes. Il peut à ce titre organiser des temps de coordination avec les cadres de pôle ou/et cadres de proximité, pour assurer ses missions.

Il veille à transmettre l'information à la CGS dans le cadre de la politique de soins.

Il contribue à la définition et à la déclinaison de la politique de soins au sein du CH de Périgueux. Il formalise tous les ans, un rapport d'activité dans le domaine de la gestion des parcours et le développement des compétences des soignants. Ses missions sont évaluées et peuvent être réajustées de façon annuelle ou pluriannuelles.

Il est membre d'un comité de suivi des travaux de recherche (à créer).

### **ACTIVITES PRINCIPALES (liste non exhaustive selon le contexte)**

En lien avec le cadre de pôle et la DRH, en collaboration avec le secrétariat de la DS

#### **Gestion des compétences soignantes et affectation selon les orientations médicales**

- **Assure la répartition et les affectations des personnels (répartition des moyens et dimensionnement des effectifs)** : suivi des effectifs, révision des effectifs selon les projets et les réorganisations- Tient des statistiques et contribue à l'analyse des variations des postes, des compétences et de l'évolution des métiers soignants- Contribue à une analyse partagée des quatre établissements dans ce domaine. Assure un benchmarking. Assure le suivi d'indicateurs relatifs aux métiers sensibles et au travail de nuit et de 12h.
- **Contribue au développement de la démarche d'étude de charge en soins**
- Assure des avis sur la gestion des carrières et le suivi des personnels contractuels selon les analyses DRH, le plan de pérennisation.
- **Supervise les affectations entre les unités et la DRH** : assure le suivi des mobilités internes, organise avec la DRH le recensement et le suivi des vacances de postes- Contribue à une communication et propose des actions de promotion des postes soignants de l'établissement avec l'encadrement. Analyse les flux d'entrées et de sorties ainsi que le suivi des recrutements annuels des nouveaux diplômés.
- **Supervise les recrutements soignants** après avis des cadres de pôle, selon les priorités et les contextes d'activité de l'établissement pour garantir le suivi de process de recrutement en lien avec la DRH. Suit les dossiers des diplômés étrangers, prend appui auprès des services régionaux. Assure des entretiens de recrutement le cas échéant.

#### **Gestion des métiers et des compétences – Gestion des parcours professionnels :**

- Assure avec la DRH, le cadre de pôle et la santé au travail le suivi des professionnels selon les difficultés, les besoins d'accompagnement des parcours ; participe à la Commission d'Accompagnement des Parcours Professionnels ; contribue au suivi individuel le cas échéant (priorité au sein du

pôle) ; assure le lien avec la santé au travail le cas échéant.

- Participe aux travaux relatifs à la qualité de vie au travail
- Supervise l'adéquation entre les organisations soignantes, l'évolution des pratiques et les compétences : assure le suivi des professionnels dans le cadre de la promotion professionnelle en lien avec la cellule de formation et la DRH ; organise les sélections pour l'accompagnement des parcours professionnalisants des ASH ; des cadres de santé
- Répond aux demandes d'études dans ce domaine par la coordinatrice générale des soins

### **Gestion des compétences d'expertise, déploiement des nouveaux métiers paramédicaux**

⋮

- Assure le suivi des protocoles IPA et des protocoles locaux ou nationaux de coopération
- Analyse et suit les indicateurs des formations certifiantes en lien avec la politique de soins ; contribue à une analyse entre les quatre établissements.

### **Gestion des compétences et des organisations de l'activité de rééducation**

En lien avec le cadre de santé de l'équipe de kinésithérapeutes,

- assure la gestion des compétences et la coordination des activités : assure le suivi des effectifs et engage des démarches de recherche de candidatures, en lien avec la DRH et les cadres supérieurs des trois autres établissements ; participe au recrutement en collaboration avec la Direction des ressources humaines
- organise la communication au sein de l'équipe autour du fonctionnement et de l'organisation de la prise en charge kinésithérapeutique sur l'établissement
- promeut la collaboration avec les autres professions médicales et paramédicales

### **Evolution des pratiques et de l'expertise**

Organise le développement de la formation des professionnels paramédicaux

- contribue à l'élaboration des cahiers des charges de formations institutionnelles en lien avec le projet de soins, dans son domaine (évolution des compétences métier-adaptation à l'emploi).

### **Participe à l'évaluation et l'évolution de la politique d'encadrement**

- Assure le suivi tutorat AS- IDE- spécialités
- Supervise l'actualisation des livrets d'accueil
- Fait le bilan de la politique de stages en lien avec les cadres de pôle et les instituts de formation. Développe les stages IPA avec les universités.

### **Animation de l'équipe d'encadrement**

- Dans le cadre de ses activités, il participe aux réunions de cadres ; il contribue à l'information régulière des cadres sur le suivi des indicateurs.
- Assure avec le secrétariat le suivi des gardes de cadre.
- Il peut organiser des groupes projets encadrement de proximité. Initie ou contribue à des groupes de travail institutionnels sur des thématiques prioritaires
- Représente la direction des soins sur des thématiques spécifiques.

### **ACTIVITES SPECIFIQUES**

Assure le partenariat IFSI-IFAS (tutorat IDE et AS, travaux avec les étudiants, évaluations des procédures...)

Participe aux concours sur titres dans l'établissement ou dans un établissement du territoire.

### **ACTIVITES TRANSVERSALES**

Assure la continuité des organisations et la gestion des ressources humaines et en réfère à la CGS : il est force de proposition et s'appuie sur les tableaux de bord en lien avec les cadres de pôles

- Peut décider des affectations en situation d'urgence, de crises.
- S'assure de la continuité des organisations en l'absence de la CGS en collaborant avec les assistantes de directions de la DSIRMT. Dans ce cadre, il a autorité par délégation pour toute décision.
- Peut contribuer à l'amélioration des outils de suivi des ressources humaines.
- Suivi du dispositif d'offre de remplacement : HUBLO en lien avec la DRH.

### **COMPETENCES / SAVOIR**

Connaissances générales en droit de la fonction publique. Connaissances confirmées en GTT.  
Connaissances de l'environnement sanitaire et médico-social (économiques, financières, législatives, administratives, éthiques et déontologiques du soin)  
Connaissances en termes d'accompagnement au changement  
Connaissances en gestion des ressources humaines approfondies  
Communication / relations interpersonnelles

### **COMPETENCES / SAVOIR FAIRE**

Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné  
Argumenter, influencer et convaincre un ou plusieurs interlocuteurs dans son domaine de compétence  
Maîtrise des statistiques : promotion des données probantes, benchmarking dans la conduite de projet.  
Concevoir, piloter et évaluer un projet  
Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs  
Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles  
Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation  
Conduire et animer des réunions  
Piloter, animer / communiquer, impliquer une ou plusieurs équipes.

### **COMPETENCES / SAVOIR-ETRE**

Capacités relationnelles développées (Aptitudes à l'écoute, l'objectivité)  
Engagement, ouverture au changement. Honnêteté, intégrité. Discrétion.  
Porteur de réflexion et force de proposition  
Autonome, rigoureux et réactif  
Sens de l'organisation et capacité d'anticipation  
Pédagogue, ouverture d'esprit, sens du travail collectif

### **FORMATIONS/QUALIFICATIONS REQUISES**

Diplôme cadre de santé paramédical- Expérience de gestion d'unités supérieure à 5 ans.  
Master 2 souhaité ou expérience confirmée dans les domaines de la gestion des activités de soins et/ou gestion des risques et de la qualité.